

Conditions de participation au „Concours –recette“ Facebook

1. Objet des conditions de participation et organisateur

- (1) Les conditions de participation suivantes régissent les conditions de participation au concours ainsi que les transferts de droits nécessaires éventuels.
La description et le déroulement du concours en question s’effectuent dans le cadre de la campagne de concours respective sur la page Facebook de Naturata S.à.r.l.
- (2) L’organisateur du concours est:
Naturata S.à.r.l.
13, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach
- (3) La participation à ce jeu implique automatiquement l’acceptation du présent règlement et n’autorise aucun recours en justice.
- (4) Les sociétés organisatrices tiennent à préciser que Facebook ne sont impliqués dans l’organisation du concours et n’en sont pas sponsor.

2. Participation

- (1) La participation au concours est ouverte à tout public ayant au moins 18 ans, à l’exclusion des personnes juridiquement liées de façon directe ou indirecte au groupe Oikopolis. La participation avec des identités falsifiées ou avec les identités de tiers n’est pas autorisée.

Une seule participation par personne et par adresse physique sera autorisée.

Le concours consiste à nous envoyer votre recette de cuisine quotidienne la plus saine et délicieuse avec une photo et une petite description de vous à l’adresse :
concours@naturata.lu

- 2) Le concours a lieu jusqu’au 08.05.2021 inclus.

3. Prix et notification des prix

- (1) Notre jury d’experts sélectionne les meilleures recettes :
 1. Prix : Bon d’achat NATURATA d’une valeur de 150€
 2. Prix : Bon d’achat NATURATA d’une valeur de 100€
 3. Prix : Bon d’achat NATURATA d’une valeur de 50€
- (2) Le prix n’est ni transférable, ni échangeable ou monnayable. Les prix ne pourront pas être envoyés par courriels. Ils sont à retirer à la réception d’un Bio-Marché Naturata sélectionné par les gagnants jusqu’à fin juin 2021.
En participant à ce concours, vous marquez votre accord que nous sommes dans le droit

de publier votre nom sur notre page Facebook dans le cas où vous êtes gagnant. Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique.

(3) Un seul prix par participant est possible.

4. Droits de jouissance

- (1) Le participant garantit être propriétaire des droits d'auteur de la recette soumise.
- (2) Par leur seule participation au concours, les gagnants autorisent l'utilisation de leur pseudonyme Facebook, leurs noms et photos pour la publicité et l'annonce des résultats, ceci sans aucune compensation.

Le participant nous accorde les droits d'utilisation de la recette envoyée suivants qui sont temporellement et spatialement illimités mais non exclusifs:

- le droit de sauvegarder la recette sur un serveur;
 - le droit de mettre la recette à la disposition du public en intégralité ou en partie via différents médias (Facebook, sites Internet, diverses publications Naturata)
- (3) Lors de l'utilisation de la recette, nous identifierons l'auteur de manière appropriée, dans la mesure du possible en tenant compte de la forme d'utilisation spécifique.
 - (4) En acceptant le prix, le gagnant accepte que nous puissions nommer son nom.

5. Responsabilité et clause de non-responsabilité

- (1) Quand le participant envoie des recettes, il garantit qu'il n'enverra aucun contenu dont la disposition, la publication ou l'utilisation violent la loi applicable ou les droits de tiers.
- (2) Le participant nous exempte des réclamations de tiers de toute nature qui résultent du caractère illicite des recettes que le participant a utilisé. L'obligation d'indemnisation comprend également l'obligation d'exonérer complètement l'organisateur des frais de défense juridique (par exemple les frais de justice et d'avocat)
- (3) En participant au concours, le participant exonère Facebook de toute responsabilité.

6. L'exclusion

- (1) Une violation des conditions de participation nous autorise à exclure le participant concerné du concours. C'est particulièrement le cas où le participant fournit des informations incorrectes ou où les photos ou tout autre contenu (par exemple, des commentaires) utilisés enfreignent la loi applicable ou les droits de tiers. Les organisateurs sont dans le droit d'annuler une participation si la participation porte

atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

7. Cessation anticipée et changements

Les valeurs indiquées dans les communications du concours (affiches, flyers, règlement et autres) peuvent être sujets à modification. Les gains sont définis et négociés en interne par les organisateurs. Ils ne correspondent pas forcément aux offres disponibles au grand public, et de ce fait n'ont pas les mêmes conditions et valeurs.

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues responsables si par suite d'un cas de force majeure ou tout autre cause fortuite (p.ex. technique: virus, manipulation, défaut dans le logiciel ou juridique: interdiction par Facebook), indépendante de leur volonté, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce serait faite par voie d'affichage dans les points de vente.

8. Protection des données

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de retrait des données, ainsi que du droit de s'opposer à l'utilisation de celles-ci après finalisation du concours, lequel droit est à exercer à l'adresse : concours@naturata.lu

Les organisateurs sont responsables pour la collecte, le traitement et l'usage des données personnelles des participants pourvu que nous les traitons nous-mêmes. Nous utiliserons les données personnelles du participant et d'autres informations à caractère personnel que dans le cadre des dispositions légales du droit de la protection des données. Nous sauvegardons, traitons et utilisons les informations personnelles que dans le cadre nécessaire pour réaliser le concours respectivement dans le cas où nous disposons de l'autorisation du participant. Cela comprend également l'utilisation des données pour l'exercice des droits d'utilisation accordés. Les données seront utilisées que pour l'exercice du concours et seront ensuite supprimées.

En outre, notre [déclaration de confidentialité](#) est applicable.

9. Dispositions finales

- (1) Le recours légal pour la vérification du tirage au sort est exclu. Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du jeu ne sera acceptée.
- (2) La participation à ce jeu implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.